

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 219

31 janvier 2006

### SOMMAIRE

130/132, rue du Faubourg Saint-Honoré «Paris 75008», S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10495	Lastra Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10510
214 Wilson, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10504	Lord Byron Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10476
Aal Peiteng, S.à r.l., Hellingange . . . . .	10507	Lord Byron Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10478
Anh-My S.A., Luxembourg . . . . .	10490	LRP III Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10500
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10483	LRP III Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10501
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10488	M.G.C. Financière S.A., Luxembourg . . . . .	10466
Beaubois Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10466	Montana Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10509
Beaubois Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10468	Montana Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10509
Bellone Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10490	OCEA et Compagnie, S.à r.l., Bertrange . . . . .	10478
Cabaleira Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10504	Oliveira Transports Locations et Services, S.à r.l., Windhof . . . . .	10488
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	10471	Oliveira Transports Locations et Services, S.à r.l., Windhof . . . . .	10489
Dinofin S.A., Luxembourg . . . . .	10504	Pastor International S.A.H., Luxembourg . . . . .	10511
Dinofin S.A., Luxembourg . . . . .	10504	Pastor International S.A.H., Luxembourg . . . . .	10511
Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	10473	Perseo Luxembourg, GmbH, Luxembourg . . . . .	10480
Enceladus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10509	Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A. . . . .	10466
Fern GP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10468	Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	10510
Fern GP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10471	Pilotron Holding S.A., Bridel . . . . .	10510
First Industrial Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10503	Play Lux EquityCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10472
First Industrial Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10503	Play Lux EquityCo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10472
Five Mounts Real Estate Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10507	PTC Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10480
G.O. IB - Luxembourg One, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10510	T.B.C. S.A., Luxembourg . . . . .	10490
G.O. IB - Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10507	Terre Rouge Investissement Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10512
General Spanish Investment S.A., Luxembourg . . . . .	10511	TMC S.A., Schengen . . . . .	10483
Gulf Atlantic France, S.à r.l., Munsbach . . . . .	10490	Valux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10502
Ibisland S.A., Luxembourg . . . . .	10490	Valux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10502
Investment and Management Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	10503	Valux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10502
Investment and Management Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	10503	Valux S.A.H., Luxembourg . . . . .	10502
KMC Immopro S.A., Dudelange . . . . .	10483	Wire S.A., Luxembourg . . . . .	10471
		Wire S.A., Luxembourg . . . . .	10480
		www.Linger, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10473

**PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.329.

—  
RECTIFICATIF

Suite au Conseil d'Administration du 21 septembre 2000, Il est prié de procéder à la modification suivante au Registre de la Société PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg N° B 51.329, à la date du 7 juillet 2000.

A rayer:

Mme Ailbhe Jennings.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088317.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**M.G.C. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 70.481.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour M.G.C. FINANCIERE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(088330.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 90.691.

—  
In the year two thousand and five, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), acting on behalf of his absent colleague Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg) who will remain depositary of the original of this deed.

There appeared:

BERGAMOT VENTURES LIMITED, a company with registered office at Stratford Place, London, W1C 1ST, United Kingdom, registered at the Companies House under n° 4585071, here represented by Mr Matthijs Bogers, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 90.691 incorporated by a deed of the notary Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, dated December 23, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 dated February 18, 2003. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen residing in Niederanven, on May 12, 2005, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending.

II. The capital of the company is fixed at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), divided into one thousand eight hundred (1,800) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of twenty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 26,825.-) to raise it from its present amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) to seventy-one thousand eight hundred and twenty five thousand Euro (EUR 71,825.-) by creation and issue of one thousand seventy-three (1,073) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

#### IV. Subscription - Payment

BERGAMOT VENTURES LIMITED, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all the one thousand seventy-three (1,073) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pay them up in the amount of twenty-six thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 26,825.-) by contribution in cash, so that the total amount is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. Pursuant to the above increase of capital, first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 6. 1st paragraph.** The capital of the Company is fixed at seventy-one thousand eight hundred and twenty-five Euro (EUR 71,825.-) divided into two thousand eight hundred and seventy-three (2,873) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BERGAMOT VENTURES LIMITED, une société avec siège social à 7 Stratford Place, Londres, W1C 1ST, Royaume-Uni, enregistrée à la «Companies House» sous le numéro 4585071, ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.691 constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, daté du 23 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations n° 171 du 18 février 2003. Les statuts de la société ont été modifiés en date du 12 mai 2005 par un acte du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, dont la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

II. Le capital social de la société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.825,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) à soixante et onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 71.825,-) par la création et l'émission de mille soixante-treize (1.073) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

IV. Souscription - Libération

BERGAMOT VENTURES LIMITED, précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux mille soixante-treize (1.073) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement au montant de vingt-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 26.825,-), par apport en numéraire, de sorte que la somme totale est à la disposition de la Société, comme il est attesté expressément au notaire susmentionné et ici présent.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la société est fixé à soixante et onze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 71.825,-) représenté par deux mille huit cent soixante-treize (2.873) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bogers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 97, case 1. – Reçu 268,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 octobre 2005.

P. Bettingen.

(089418.3/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

**BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 90.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 octobre 2005.

P. Bettingen.

(089419.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2005.

**FERN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 16,500.-.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 108.387.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. FERN, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 104.664,

2. FERN II, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the Section B, number 108.388,

3. FERN III, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the Section B, number 108.389,

4. FERN IV, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the Section B, number 108.390,

all represented by their sole manager MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

itself represented by Mr Patrick van Denzen and Mr Frank Verdier, private employees, both with professional residence in Luxembourg.

Such appearing parties are all the members of FERN GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 108.387, incorporated pursuant to a notarial deed of 30 May 2005 of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, not yet published (hereafter the «Company»).

The Articles of Association have been last modified by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 13 July 2005, not yet published.

The agenda of the meeting shall be as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from its current value of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) up to one hundred ninety-nine thousand five hundred eighty-four US Dollars (USD 199,584.-) through a contribution in kind.

2. Subsequent amendment of Article 5, paragraph one, of the Articles of Association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolved to increase the share capital of the Company from its current value of sixteen thousand five hundred US Dollars (USD 16,500.-) up to an amount of one hundred ninety-nine thousand five hundred eighty-four US Dollars (USD 199,584.-), through the issue of five thousand five hundred forty-eight (5,548) new shares with a par value of thirty-three US Dollars (USD 33.-) each.

All of the five thousand five hundred forty-eight (5,548) new shares have been subscribed as follows:

- 1,387 new shares have been subscribed by FERN, S.à r.l., prenamed;
- 1,387 new shares have been subscribed by FERN II, S.à r.l., prenamed;
- 1,387 new shares have been subscribed by FERN III, S.à r.l., prenamed;
- 1,387 new shares have been subscribed by FERN IV, S.à r.l., prenamed.

All of the new shares have been entirely subscribed through four contributions in kind for a total value of one hundred eighty-three thousand one hundred ten US Dollars (USD 183,110.-) made by each of the four members of the Company as follows:

1/ a contribution by FERN, S.à r.l. of an outstanding cash facility in the amount of forty-five thousand seven hundred seventy-seven US Dollars and fifty cents (USD 45,777.50) due by the Company to FERN, S.à r.l. under a Letter Agreement effective as of 30 June 2005;

2/ a contribution by FERN II, S.à r.l. of an outstanding cash facility in the amount of forty-five thousand seven hundred seventy-seven US Dollars and fifty cents (USD 45,777.50) due by the Company to FERN II, S.à r.l. under a Letter Agreement effective as of 30 June 2005;

3/ a contribution by FERN III, S.à r.l. of an outstanding cash facility in the amount of forty-five thousand seven hundred seventy-seven US Dollars and fifty cents (USD 45,777.50) due by the Company to FERN III, S.à r.l. under a Letter Agreement effective as of 30 June 2005; and,

4/ a contribution by FERN IV, S.à r.l. of an outstanding cash facility in the amount of forty-five thousand seven hundred seventy-seven US Dollars and fifty cents (USD 45,777.50) due by the Company to FERN IV, S.à r.l. under a Letter Agreement effective as of 30 June 2005.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of one hundred eighty-three thousand one hundred ten US Dollars (USD 183,110.-) of the contributed assets, through a Statement of Contribution Value issued by the sole manager of the Company and which shall remain attached hereto in order to be filed together with this deed with the registration authorities.

Out of the one hundred eighty-three thousand one hundred ten US Dollars (USD 183,110.-) contributed to the Company, one hundred eighty-three thousand eighty-four US Dollars (USD 183,084.-) have been allocated to the share capital and twenty-six US Dollars (USD 26.-) have been allocated to the share premium.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the sole member resolved to amend Article 5, paragraph one, of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

«The Company's corporate capital is set at one hundred ninety-nine thousand five hundred eighty-four US Dollars (USD 199,584.-), represented by six thousand forty-eight (6,048) shares with a par value of thirty-three US Dollars (USD 33.-) each.»

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le onze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. FERN, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 104.664,

2. FERN II, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 108.388,

3. FERN III, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 108.389,

4. FERN IV, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 108.390,

toutes représentées par leur gérant unique MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

elle-même représentée par M. Patrick van Denzen et M. Frank Verdier, employés privés, tous deux résidant professionnellement au Luxembourg.

Lesquels comparants formant l'ensemble des associés de FERN GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 108.387, constituée suivant acte reçu en date du 30 mai 2005, par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié (ci-après, la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2005, non encore publiés.

L'ordre du jour de l'assemblée se compose comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de seize mille cinq cents US dollars (USD 16.500,-) jusqu'à cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 199.584,-) par un apport en nature.

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir analysé les différents points à l'ordre du jour, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de seize mille cinq cents US dollars (USD 16.500,-) jusqu'à cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 199.584,-), par l'émission de cinq mille cinq cent quarante-huit (5.548) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-trois US dollars (USD 33,-) chacune.

L'intégralité des cinq mille cinq cent quarante-huit (5.548) nouvelles parts sociales a été souscrite comme suit:

- 1.387 nouvelles parts sociales ont été souscrites par FERN, S.à r.l., précitée;
- 1.387 nouvelles parts sociales ont été souscrites par FERN II, S.à r.l., précitée;
- 1.387 nouvelles parts sociales ont été souscrites par FERN III, S.à r.l., précitée;
- 1.387 nouvelles parts sociales ont été souscrites par FERN IV, S.à r.l., précitée.

L'intégralité des nouvelles parts sociales a été entièrement souscrite à travers quatre apports en nature pour une valeur totale de cent quatre-vingt-trois mille cent dix US dollars (USD 183.110,-) réalisés par chacun des quatre associés de la Société comme suit:

1/ un apport fait par FERN, S.à r.l. d'une facilité de paiement d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-sept US dollars et cinquante cents (USD 45.777,50) dû par la Société à FERN, S.à r.l. de part un «Letter Agreement» avec effet au 30 juin 2005;

2/ un apport fait par FERN II, S.à r.l. d'une facilité de paiement d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-sept US dollars et cinquante cents (USD 45.777,50) dû par la Société à FERN II, S.à r.l. de part un «Letter Agreement» avec effet au 30 juin 2005;

3/ un apport fait par FERN III, S.à r.l. d'une facilité de paiement d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-sept US dollars et cinquante cents (USD 45.777,50) dû par la Société à FERN III, S.à r.l. de part un «Letter Agreement» avec effet au 30 juin 2005; et,

4/ un apport fait par FERN IV, S.à r.l. d'une facilité de paiement d'un montant de quarante-cinq mille sept cent soixante-dix-sept US dollars et cinquante cents (USD 45.777,50) dû par la Société à FERN IV, S.à r.l. de part un «Letter Agreement» avec effet au 30 juin 2005.

A été attesté au notaire soussigné la preuve de l'existence et de l'intégralité de la somme de cent quatre-vingt-trois mille cent dix US dollars (USD 183.110,-) représentant les actifs apportés, de part une Déclaration sur la Valeur de l'Apport émise par le gérant unique de la Société et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Sur le montant de cent quatre-vingt-trois mille cent dix US dollars (USD 183.110,-) apporté à la Société, cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-quatre US dollars (USD 183.084,-) sont affectés au capital social, et vingt-six US dollars (USD 26,-) sont affectés à la prime d'émission.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatre US dollars (USD 199.584,-) représenté par six mille quarante-huit (6.048) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois US dollars (USD 33,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 69, case 5. – Reçu 1.476,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2005.

J. Elvinger.

(093429.3/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**FERN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 108.387.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

J. Elvinger.

(093430.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**WIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.748.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 29 septembre 2005*

1. L'Assemblée a élu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2005:

- NATEXIS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,
- Monsieur Jean De Séverac, administrateur de sociétés, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris,
- Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

2. L'Assemblée a nommé INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088334.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.409.

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable CARMIGNAC PORTFOLIO, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg le 30 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 2 août 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.409,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sara Delbecque, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Alexandre Pierron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Emmerich, employé privé, demeurant à Trèves.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C N° 945 du 26 septembre 2005 et N° 999 du 6 octobre 2005, au «Wort» (Luxembourg), dans le «Milano Finanza» (Italie) du 27 septembre 2005, dans la «Börnszeitung» (Allemagne) en date du 30 septembre 2005 et 6 octobre 2005 ainsi que dans le Balo (France) en date du 26 septembre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 1, 3, 20, 26, 27 et 29 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif en supprimant toutes les références à la loi du 30 mars 1988;

2. Modification de l'article 5 des statuts au deuxième paragraphe:

«Le capital social minimum de la Société est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000)».

3. Modification de l'article 15 des statuts afin de définir la politique de placement de la Société conformément aux dispositions des articles 41, 43, 45, 46, 48, 49, 50, 51 et 52 de la loi du 20 décembre 2002;

4. Modification de l'article 21 des statuts au cinquième paragraphe comme suit:

«Pareille suspension, concernant un compartiment, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres compartiments».

5. Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe C. 4 comme suit:

«4) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne pourrait pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments; en application de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 et par dérogation à l'article 2093 du code civil, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes engagements et obligations qui concernent ce compartiment sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs; étant entendu que, dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part».

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 2.991.385 actions représentant la totalité du capital social 164.985 actions, soit moins de la moitié des actions émises, sont représentées à la présente assemblée, qui en conséquence n'est pas régulièrement constituée et ne peut ni délibérer ni valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après avoir reconnu qu'elle n'était pas régulièrement constituée, l'assemblée s'est ajournée séance tenante à la date du 15 novembre 2005 à 14.00 heures.

Elle a chargé le Conseil d'Administration de convoquer les actionnaires pour cette nouvelle réunion qui pourra alors délibérer et valablement décider quel que soit le nombre d'actions présents ou représentées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

#### Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Delbecque, A. Pierron, M. Emmerich, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2005.

P. Decker.

(093262.2/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

#### **PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(088379.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

#### **PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(088417.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.



**EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4, rue J.P. Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 43.972.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BJ01687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A.

A.J. Nightingale / Ch. Picco

(088345.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**WWW.LINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 111.338.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Marie-Madeleine Tholl, retraitée, née à Soleuvre, le 3 février 1938, matricule 1938 02 03 300, veuve de Monsieur Robert Guelff, demeurant à L-3874 Schifflange, 9, rue Michel Rasquin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de WWW.LINGER, S.à r.l. (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente en gros et en détail de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son, objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré on tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 347.000,- (trois cent quarante-sept mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 347,- (trois cent quarante-sept euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés, mais dans ce cas, les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

En cas de pluralité d'associés, toute cession de parts entre associés est soumise à un droit de préemption en faveur des associés de la Société. Chaque associé qui désire céder n'importe quelle ou toutes ses parts sociales (les «Parts») devra le notifier aux autres associés et au Conseil de gérance par lettre recommandée. La notice de la cession devra contenir: (i) le nombre de Parts que l'associé désire céder; (ii) l'identité du futur cessionnaire; (iii) les conditions, y compris le prix de vente proposé pour les Parts, sous lesquelles le cédant propose de céder ses Parts au cessionnaire. Le droit de préemption doit être exercé endéans une période de préemption de huit (8) Jours Ouvrables («Jour Ouvrable» signifie un jour au cours duquel les banques sont normalement ouverts au Luxembourg) à partir de la date de l'envoi de la notice de la cession par lettre recommandée. Si un ou plusieurs associés n'exercent pas leur droit de préemption, les autres associé(s) pourront acquérir sur une base proportionnelle les Parts que l'associé propose de céder et pour lesquelles les associés n'ont pas voulu exercer leur droit de préemption. Au cas, et même dans ce cas, où le droit de préemption n'a pas été entièrement exercé, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance devra notifier au cédant et aux autres associés endéans huit (8) Jours Ouvrables après expiration de la période de préemption que les Parts, ou s'il y a lieu, la partie correspondante des Parts pour lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé conformément à ce qui précède, pourront être cédées par application des exigences prévues par l'article 189 de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social. La révocation du ou des gérants ne doit pas intervenir pour des causes légitimes.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme ou email, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Madame Marie-Madeleine Tholl .....	1.000 parts sociales
Total .....	1.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par la comparante par les apports en nature suivants:

1. Un stock de vins et spiritueux évalué à la valeur de douze mille euros (EUR 12.000,-) dont la teneur, la consistance et la valeur sont détaillées dans un inventaire dressé par l'Administration des Douanes et Accises, en date du 5 novembre 1993, lequel inventaire, après avoir été signé et paraphé par le notaire et la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2. tous ses droits immobiliers dans les biens immobiliers sis à Linger, 123, rue de la Libération, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Bascharage, section A de Linger:

- numéro 756/1938, lieu dit «rue de la Libération», place occupée d'un bâtiment à habitation, contenant 30 ares et place occupée d'un bâtiment non défini, contenant 1 hectare 41 ares 85 centiares.

Ces droits immobiliers sont évalués au minimum par la comparante à la somme de trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000,-).

#### *Remarque*

L'immeuble désigné ci-avant fait actuellement l'objet d'un désaccord.

En effet, Madame Viviane Kreinz-Guelff, née le 22 août 1963, s'est vue accorder par acte notarié reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 avril 1991, un usufruit «dans une maison d'habitation sise à Linger, 83, rue de la Libération».

L'étendue de cet usufruit est contestée alors que la dame Tholl, ainsi que son défunt mari, tel que cela résulte des déclarations de ce dernier lors de l'expertise immobilière ordonnée par jugement du 21 novembre 1991 et dressée le 27 juin 1992, a toujours considéré n'avoir donné que l'usufruit sur la maison d'habitation et que Madame Kreinz-Guelff semble s'estimer usufruitière de tout le terrain ainsi que des immeubles à usage commercial érigés sur ledit terrain.

Dès lors, la détermination exacte des droits immobiliers appartenant à la dame Tholl fera le cas échéant l'objet d'une procédure judiciaire.

Aussi, il est ici précisé que l'apport consistera au plus à la nue-propriété sur le tout et à l'usufruit sur les halls de stockage (à l'exception de l'usufruit sur la maison d'habitation), et au moins à la seule nue-propriété sur le tout, cette distinction tournant au détriment ou à l'avantage de la société ici constituée, étant bien entendu que la valeur de l'apport a été calculée sur le minimum, l'hypothèse la moins favorable et que la société s'interdit d'exercer quelque action que ce soit tant contre la comparante que contre le notaire instrumentaire de ce chef.

#### *Origine de propriété*

Les époux Guelff-Tholl avaient acquis ces immeubles:

- en partie aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 avril 1981, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Luxembourg le 4 mai 1981, volume 548, numéro 97,

- en partie aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 6 octobre 1982, transcrit à Luxembourg II le 10 novembre 1982, volume 585, numéro 67.

L'usufruit sur la maison d'habitation a été attribué à Madame Viviane Guelff aux termes d'un acte de cession d'usufruit reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 avril 1991, transcrit à Luxembourg II le 5 juin 1991, volume 840, numéro 60.

Les immeubles ont été attribués à Madame Tholl lors du décès de son époux survenu à Andorre, le 18 février 1993, en vertu:

- du contrat de mariage instituant le régime de la communauté universelle reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 novembre 1987,

- et des renonciations à la succession dudit sieur Guelff, déposées par les filles du défunt, Carine et Viviane les Guelff, auprès du Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, les 14 avril et 25 mai 1994, sous les numéros 74/94 et 99/94.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 5.700,-.

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 1.

Est nommé gérante unique pour une durée indéterminée, et avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle en toutes circonstances:

Madame Marie-Madeleine Tholl, veuve de Monsieur Robert Guelff, retraitée, née à Soleuvre, le 3 février 1938, demeurant à Schifflange, 9, rue Michel Rasquin.

2. Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-M. Tholl, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2005, vol. 434, fol. 1, case 5. – Reçu 3.470 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Le notaire soussigné déclare certifier l'état civil de Madame Tholl d'après un extrait des registres de l'état civil.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 octobre 2005.

C. Mines.

(093628.3/225/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**LORD BYRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.397.

In the year two thousand and five, on the twelfth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.396, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Ms Julie Chartrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 11 October 2005; and

2. HLB, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.950, having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Ms Julie Chartrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 11 October 2005.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they are the sole Shareholders of LORD BYRON HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 18 October 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 364 of 6th March 2002, lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31st March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 824 of 26th August 2005.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 3,701,000.- (three million seven hundred and one thousand Euro) represented by 148,040 (hundred forty-eight thousand and forty) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) by cancellation of 147,540 (one hundred forty-seven thousand five hundred and forty) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and by reimbursement of the amount of EUR 3,688,500.- (three million six hundred eighty-eight thousand and five hundred Euro) to the Shareholders at the prorata of their participation in the Company.

The present capital reduction is governed by article 69 (2) of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

As a consequence of this share capital reduction and the cancellation of the shares, REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l. holds 249 (two hundred forty-nine) shares of the Company, and HLB, S.à r.l. holds 251 (two hundred fifty-one) shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- represented by 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.396, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Julie Chartrain, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2005; et

2. HLB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.950, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Mlle Julie Chartrain, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles sont les seules associées de la société LORD BYRON HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 364 du 6 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 824 du 26 août 2005.

Ceci ayant été déclaré, les associées, représentées comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 3.701.000,- (trois millions sept cent un mille euros) représenté par 148.040 (cent quarante-huit mille quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par l'annulation de 147.540 (cent quarante-sept mille cinq cent quarante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et par remboursement du montant de EUR 3.688.500,- (trois millions six cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette réduction de capital et à l'annulation des parts sociales, REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l. détient 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales de la Société et HLB, S.à r.l. détient 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales de la Société.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(093431.3/230/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

---

**LORD BYRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.397.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1652 du 12 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(093432.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

---

**OCEA ET COMPAGNIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R. C. Luxembourg B 111.329.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;

2. Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-8065 Bertrange, 1, rue de la Forêt;

3. Monsieur Thierry Sebastiani, gérant de société, né à Arlon (Belgique), le 8 juin 1968, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch; et

4. Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, gérant de société, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 18 mai 1948, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaepchen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de OCEA ET COMPAGNIE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la réalisation, la mise en valeur et la promotion, l'achat et la vente, la gestion ainsi que la location d'immeubles bâtis ou à bâtir, ainsi que toutes opérations de marchand de biens.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La société exercera cette activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Par Monsieur Gilbert Thibo, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall, vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

2. Par Monsieur Bernard Olmedo Ortega, commerçant, né à Jun/Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-8065 Bertrange, 1, rue de la Forêt, vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

3. Par Monsieur Thierry Sebastiani, gérant de société, né à Arlon (Belgique), le 8 juin 1968, demeurant à L-7794 Bissen, 18, rue Martin Greisch, vingt-cinq parts sociales. . . . . 25

4. Par Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, gérant de société, né à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), le 18 mai 1948, demeurant à L-1863 Luxembourg, 45, Knaeppchen, vingt-cinq parts sociales ..... 25  
Total: cent parts sociales ..... 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

Les associés doivent exercer leur droit de préemption dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Bernard Olmedo Ortega, prénommé, gérant administratif;
- Monsieur Olimpio Das Neves Cardoso, prénommé, gérant administratif;
- Monsieur Thierry Sebastiani, prénommé, gérant technique.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants administratifs et du gérant technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Thibo, B. Olmedo Ortega, T. Sebastiani, O. Das Neves Cardoso, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 38, case 12. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2005.

T. Metzler.

(093565.3/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**PERSEO LUXEMBURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 99.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(088356.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**WIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 93.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088359.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**PTC CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 111.321.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

PTC GROUP LIMITED, having its registered office in Winterbotham Place, Marlborough & Queens Streets, PO Box CB 11.343, Nassau Bahamas,

here represented by Mr Jean-Robert Bartolini, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy established in London, on 29th September 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing, acting as here above stated and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of PTC CAPITAL PARTNERS S.à r.l.

The company will be governed by the law of August 10th, 1915 on Trading Companies and amendments hereto, as well as by the law of September 18th, 1933 and by these Articles of Association.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The registered office of the Company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the shareholders to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary events occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary transfer will not affect the nationality of the company which will remain a Luxembourg one.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5.** The capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 6.** Each share confers to its holder an equal right in accordance with the number of existing shares in the benefits and in the assets of the company.

**Art. 7.** Transfer of shares must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.



**Art. 8.** The company is administered by at least one director, who is designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

**Art. 9.** The company's financial year runs from 1st January to the last day of December of each year, with the exception of the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company and shall terminate on the last day of December 2005.

**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, at the end of the accounting year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.

**Art. 11.** The credit balance, registered by the annual record of property, after deduction of the general expenses, social charges, remunerations of the directors, amortisations and provisions for commercial risks, represents the net profit.

On the net profits five per cent shall be appropriated for the legal reserve fund; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the shareholders.

**Art. 12.** The company will not be dissolved by death, interdiction or bankruptcy of one of the shareholders or of a director.

**Art. 13.** In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by the person(s) designed by the shareholders.

The liquidator(s) will have the broadest powers to realise the assets and to pay the debts of the company.

After payment of all the debts and the liabilities of the company, the balance will be at the disposal of the shareholders.

**Art. 14.** The heirs, the representatives, the assignees or the creditors of the shareholders may under no pretext request the affixing of seals on the property and the documents of the company and in no manner interfere in the administration of the company. They have to refer to the property reports of the company.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed as follows:

1. PTC GROUP LIMITED, prenamed, one hundred and twenty-five shares . . . . .	125 shares
Total: one hundred and twenty-five shares. . . . .	125 shares

The shares have been fully paid up by contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), proof thereof having been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.

#### *Resolutions of the shareholder*

The sole shareholders has taken the following resolutions:

1) The company will be administered by:

- Mr Thomas Michael Cordwell, born on 21 January 1951 in Isle of Man, residing at Flat 18, Millenium Court, Greve d'Azette, St Clement, Jersey, Channel Islands.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

PTC GROUP LIMITED, ayant son siège social à Winterbotham Place, Marlborough & Queens Streets, PO Box CB11 343, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 29 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination PTC CAPITAL PARTNERS, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

**Art. 8.** La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

**Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés.

Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

**Art. 14.** Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales sont souscrites comme suit:

PTC GROUP LIMITED, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>125 parts sociales</u>
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées moyennant apport en numéraire de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800.

#### *Décisions de l'associé*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par Monsieur Thomas Michael Cordwell, né le 21 janvier 1951 à Ile de Man, demeurant à Flat 18, Millenium Court, Greve d'Azette, St. Clément, Jersey, Channel Islands.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-R. Bartolini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2005, vol. 433, fol. 51, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(093391.3/242/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**TMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, Wäistrooss.

R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(088362.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**KMC IMMOPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(088364.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 46,774,875.-.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C of 13 May 2003, n° 726, page 34809. The articles of incorporation have been amended for the last time on 31 May 2005 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Mr Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Baudhuin, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of nine hundred ninety-nine thousand five hundred Euro (EUR 999,500.-) so as to raise it from its current amount of forty-six million seven hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 46,774,875.-) divided into three hundred and seventy-four thousand one hundred and ninety-eight (374,198) class A shares, five hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (561,299) class B shares and nine hundred and thirty-five thousand four hundred and ninety-eight (935,498) new class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to forty-seven million seven hundred seventy-four thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 47,774,375.-) divided into three hundred and eighty-two thousand one hundred and ninety-four (382,194) class A shares, five hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-three (573,293) class B shares and nine hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-eight (955,488) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

2. To issue seven thousand nine hundred and ninety-six (7,996) class A shares, eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) new class B shares and nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) new class C shares, each with

a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares.

3. To accept the subscription of (i) three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, of (ii) three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, of (iii) eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) new class B shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and of (iv) nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) new class C shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To allocate (i) three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) newly issued class A shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, (ii) three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) newly issued class A shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (iii) eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) newly issued class B shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS and (iv) nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) newly issued class C shares to THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., in consideration for their respective contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

5. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 4).

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of forty-six million seven hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 46,774,875.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of nine hundred ninety-nine thousand five hundred Euro (EUR 999,500.-) so as to raise it from its current amount of forty-six million seven hundred seventy-four thousands eight hundred seventy-five Euro (EUR 46,774,875.-) divided into three hundred and seventy-four thousand one hundred and ninety-eight (374,198) class A shares, five hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (561,299) class B shares and nine hundred and thirty-five thousand four hundred and ninety-eight (935,498) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) to forty-seven million seven hundred seventy-four thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 47,774,375.-) divided into three hundred and eighty-two thousand one hundred and ninety-four (382,194) class A shares, five hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-three (573,293) class B shares and nine hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-eight (955,488) class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to issue seven thousand nine hundred and ninety-six (7,996) new class A shares, eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) new class B shares and nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) new class C shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing class A, class B and class C shares.

*Subscription*

1. There now appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on September 23rd, 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, for three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of ninety-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 99,950.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class A share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of ninety-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 99,950.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I.

2. There now appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, having its registered office at 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy granted on September 23rd, 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, for three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of ninety-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 99,950.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class A share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of ninety-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 99,950.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the three thousand nine hundred and ninety-eight (3,998) new class A shares to AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II.

3. There now appeared Mrs Catherine Baudhuin, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, a company organised and existing under the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, Paris, 75001 (France), by virtue of a proxy granted on September 27th, 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, for eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) new class B shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of two hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 299,850.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class B share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of two hundred ninety-nine thousand eight hundred fifty Euro (EUR 299,850.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) new class B shares to MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS.

4. There now appeared Mrs Catherine Baudhuin, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy granted on September 29th, 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of The UBK PEPP LUX, S.à r.l., for nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) new class C shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 499,750.-).

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognise that each new class C share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of four hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty Euro (EUR 499,750.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the nineteen thousand nine hundred and ninety (19,990) new class C shares to THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«**6.1.** The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at forty-seven million seven hundred seventy-four thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 47,774,375.-) represented by one million nine hundred ten thousand nine hundred seventy-five (1,910,975) shares, consisting of the following:

three hundred and eighty-two thousand one hundred and ninety-four (382,194) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;

five hundred and seventy-three thousand two hundred and ninety-three (573,293) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share; and

nine hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-eight (955,488) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was closed at 3.00 p.m.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C du 13 mai 2003, n° 726, page 34809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mai 2005 par acte de Maître Gérard Lecuit, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures et est présidé par Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme secrétaire de l'assemblée Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Catherine Baudhuin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 999.500,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) divisé en trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit (374.198) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (561.299) parts sociales de catégorie B et neuf cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (935.498) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quarante-sept millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 47.774.375,-) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatorze (382.194) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-treize (573.293) parts sociales de catégorie B et neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (955.488) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Émission de sept mille neuf cent quatre-vingt-seize (7.996) nouvelles parts sociales de catégorie A, onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) nouvelles parts sociales de catégorie B et dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) nouvelles parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes.

3. Acceptation de la souscription de (i) trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, de (ii) trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, de (iii) onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et de (iv) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) nouvelles parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par THE UBK LUX PEPP, S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales émises par apport en espèces.

4. Attribution de (i) trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, (ii) trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (iii) onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iv) dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) nouvelles parts sociales de catégorie C à THE UBK PEPP, S.à r.l., en contrepartie de leur apport en numéraires respectifs et constatation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

5. Modification de l'article 6 paragraphe 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1) à 4).

6. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux figurent dans la liste de présence, qui, signée par les associés ou leurs mandataires et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) sont représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour duquel les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 999.500,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) divisé en trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit (374.198) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (561.299) parts sociales de catégorie B et neuf cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (935.498) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à quarante-sept millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 47.774.375,-) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatorze (382.194) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante-trei-

ze mille deux cent quatre-vingt-treize (573.293) parts sociales de catégorie B et neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (955.488) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'émettre sept mille neuf cent quatre-vingt-seize (7.996) parts sociales de catégorie A, onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) parts sociales de catégorie B et dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) parts sociales de catégorie C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux qui sont attachés aux parts sociales de catégorie A, B et C existantes.

#### *Souscription*

1. Est ensuite intervenu Monsieur Laurent Schummer, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2005.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 99.950,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 99.950,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I.

2. Est ensuite intervenu Monsieur Laurent Schummer, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2005.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 99.950,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie A a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 99.950,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.998) parts sociales nouvelles de catégorie A à AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II.

3. Est intervenu ensuite Madame Catherine Baudhuin, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, une société de droit français, ayant son siège social 20, place Vendôme, Paris, 75001 (France), en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2005.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 299.850,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque part sociale nouvelle de catégorie B a été libérée entièrement en espèces et que la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante euros (EUR 299.850,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer les onze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (11.994) nouvelles parts sociales de catégorie B à MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS.

4. Est intervenu ensuite Madame Catherine Baudhuin, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2005.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de THE UBK PEPP LUX, S.à r.l., dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) nouvelles parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 499.750,-).

Le comparant a déclaré et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque nouvelle part sociale de catégorie C a été libérée entièrement en espèces et que la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 499.750,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (19.990) parts sociales nouvelles de catégorie C à THE UBK PEPP LUX, S.à r.l.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**6.1.** La valeur nominale du Capital social est fixée à quarante-sept millions sept cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 47.774.375,-) représenté par un million neuf cent dix mille neuf cent soixante-quinze (1.910.975) parts sociales consistant en:

trois cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatorze (382.194) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; cinq cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-treize (573.293) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (955.488) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à environ treize mille euros (13.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Strauss, C. Baudhuin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 79, case 1. – Reçu 9.995 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

G. Lecuit.

(093673.3/220/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.774.875,-.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

G. Lecuit.

(093674.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée,**

**(anc. FELIX & OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.086.

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur José Manuel De Oliveira, employé, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée FELIX & OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 555, en date du 9 juin 2005. Initialement le capital social de douze mille quatre cents euros (12.400), représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) euros, chacune, était reparti comme suit:

- Monsieur Antonio Salvador Brito Felix Da Silva, ouvrier, demeurant à Differdange, 50 parts;
- Monsieur José Manuel De Oliveira, prénommé, 50 parts.

Suivant cession de parts sous seing privé du 12 septembre 2005, non enregistré, non encore déposée au Registre de Commerce et des Sociétés, Monsieur Antonio Salvador Brito Felix Da Silva, prénommé, a cédé les 50 parts sociales qu'il détenait dans la société prédite à Monsieur José Manuel De Oliveira, prénommé, de sorte que Monsieur José Manuel De



Oliveira détient la totalité des parts sociales, laquelle cession après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.
2. Changement de la dénomination sociale de la société, et modification de l'article un des statuts.
3. Acceptation de la démission du gérant administratif.
4. Nomination du gérant administratif.
5. Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Windhof et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Windhof (Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixé à L-8399 Windhof, Windhof Business Center, 4, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'accepter à compter rétroactivement du 12 septembre 2005, la démission du gérant administratif, Monsieur Antonio Salvador Brito Felix Da Silva, ouvrier, demeurant à L-4575 Differdange, 50, Grand-rue.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de confirmer dans la fonction de gérant administratif Monsieur José Manuel De Oliveira, prédit.

*Cinquième résolution*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. De Oliveira, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2005, vol. 910, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2005.

A. Biel.

(093735.3/203/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.086.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(093736.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**GULF ATLANTIC FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 93.907.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ01089, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088367.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**T.B.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 30.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(088371.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**ANH-MY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 102.093.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Signature.

(088375.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**IBISLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.177.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(088378.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**BELLONE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 111.353.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on October 13th, 2005.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

### **Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of BELLONE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

### **Title II.- Capital - Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

### **Title VII.- General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

#### *Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de BELLONE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

#### **Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

#### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

#### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

##### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

##### *Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 27, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2005.

T. Metzler.

(093901.3/222/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**130/132, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE «PARIS 75008», S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.366.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-six of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PARIS PREMIER PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 89.941,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given on October 21, 2005.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company will be the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of 130/132, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORE «PARIS 75008», S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager, or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 18.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.



**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation, the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by PARIS PREMIER PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the partner*

The sole partner representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs Géraldine Schmit, company director, born at Messancy (Belgium), on November 12, 1969, with professional address at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

- Mr José Correia, private employee, born at Palmeira (Portugal), on October 10th, 1971, with professional address at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PARIS PREMIER PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 89.941,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, résident professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de 130/132, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ «PARIS 75008», S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PARIS PREMIER PROPERTIES LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Géraldine Schmit, administrateur de société, né à Messancy (Belgique), née 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur José Correia, employé privé, né à Palmeira (Portugal), le 10 octobre 1971, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 27 octobre 2005, vol. 433, fol. 63, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 octobre 2005.

H. Hellinckx

(094069.3/242/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

### LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 106.147.

In the year two thousand and five, on the tenth day of October.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., an exempted limited partnership, with registered office at P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That LIME ROCK PARTNERS III, L.P., prenamed, is the sole shareholder of LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 106.147 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on February 9, 2005, published in the Mémorial C, number 573, of June 14, 2005.

II. That the capital of the Company is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) represented by forty thousand (40,000) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder of the Company decides to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred fifty thousand Euro (750,000.- EUR) so as to bring it from one million Euro (1,000,000.- EUR) to one million seven hundred fifty thousand Euro (1,750,000.- EUR) by the issue of thirty thousand (30,000) new shares, with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, for a total subscription price of seven hundred fifty thousand Euro (750,000.- EUR).

#### *Subscription and payment*

The thirty thousand (30,000) new shares have all been subscribed for by the existing sole shareholder of the Company and entirely paid up by a cash contribution for an aggregate amount of seven hundred fifty thousand (750,000), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

#### *Second resolution*

The sole shareholder of the Company decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 1,750,000.-) represented by seventy thousand (70,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at nine thousand five hundred Euro (9,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

LIME ROCK PARTNERS III, L.P., une société des Iles Caymans, avec siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représentée par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée,

laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. LIME ROCK PARTNERS III, L.P., susnommée, est l'associé unique de LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.147 (la «Société») et constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 9 février 2005, publié au Mémorial C, numéro 573, du 14 juin 2005;

II. Le capital de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes ayant été entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) pour le porter d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un million sept cent cinquante mille euros (1.750.000,- EUR) par l'émission de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour un prix de souscription total de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR).

*Souscription et libération*

Les trente mille (30.000) parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites par l'associé unique existant de la Société et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant total de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société décide de modifier, par conséquent, l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) représenté par soixante-dix mille (70.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à neuf mille cinq cents euros (9.500,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, vol. 150S, fol. 22, case 3. – Reçu 7.500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 octobre 2005.

P. Bettingen.

(094005.3/202/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**LRP III LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 106.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 octobre 2005.

P. Bettingen.

(094007.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**VALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 7.982.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

*Pour VALUX S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00410. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088442.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**VALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 7.982.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00414, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour VALUX S.A., Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(088302.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**VALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 7.982.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00413, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour VALUX S.A., Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(088303.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**VALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 7.982.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00411, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour VALUX S.A., Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(088305.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 89.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A.*

B. Akhertous

*Mandataire*

(088395.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 89.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00880, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVESTMENT AND MANAGEMENT CONSULTING S.A.*

B. Akhertous

*Mandataire*

(088399.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 102.603.

Suite à une décision prise par l'Associé Unique en date du 19 septembre 2004, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

*Pour FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00443. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088405.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 102.603.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour FIRST INDUSTRIAL DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

*Signatures*

(088366.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

10504

**DINOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.156.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 août 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour DINOFIN

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088434.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**DINOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.156.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00428, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour DINOFIN, Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(088327.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**CABALEIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(088380.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**214 WILSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 111.369.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Alain Berda, gérant, né le 3 février 1947 à Paris, France, demeurant au 3 Chemin du Port Noir, 1207 Cologny, Genève, Suisse,

ici représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.



Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination 214 WILSON, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Claude Alain Berda, prénommé, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude Alain Berda, gérant, né le 3 février 1947 à Paris, France, demeurant au 3 Chemin du Port Noir, 1207 Coligny, Genève, Suisse.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 18-20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 150S, fol. 20, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094073.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**FIVE MOUNTS REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.862.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juillet 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Peter Blauw de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la nomination avec effet immédiat au poste d'administrateur de la société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 de:

- Monsieur Johannes Jacobus Meijer, directeur de sociétés, né le 15 mars 1971 à Herenveen, Pays-Bas, résidant professionnellement c/o Five Mounts Properties (Europe) BV, Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088436.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**G.O. IB - LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.149.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 août 2005*

L'Associé unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter les résolutions suivantes:

1. Il a été mis fin au mandat de Monsieur Alain Heinz en qualité de gérant de la société avec effet immédiat.
2. Mademoiselle Marjoleine Van Oort a été nommée au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.
3. Divers.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088441.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**AAL PEITENG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3336 Hellange, 49, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 111.354.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Georges Bertemes, employé privé, né à Luxembourg, le 27 décembre 1961, demeurant à L-3336 Hellange, 49, rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AAL PEITENG, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hellange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** L'objet de la société est l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Georges Bertemes, employé privé, né à Luxembourg, le 27 décembre 1961, demeurant à L-3336 Hellange, 49, rue des Prés, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3336 Hellange, 49, rue des Prés.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Georges Bertemes, prénommé.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Paula Maria Fernandes Machado, serveuse, née à Sao Pedro/Vila Real (Portugal), le 13 octobre 1965, demeurant à L-3336 Hellange, 49, rue des Prés, ici présente et qui accepte.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et de la gérante technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bertemes, M. Fernandes Machado, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, vol. 150S, fol. 31, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2005.

T. Metzler.

(093902.3/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

**MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 69.015.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 août 2005 a appelé, avec effet au 10 juin 2005, aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Koen van Baren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

*Pour MONTANA HOLDING S.A.*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00407. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088446.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 69.015.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

(088301.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**ENCELADUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.141.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juillet 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Peter Blauw de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la nomination avec effet immédiat au poste d'administrateur de la société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 de:

- Monsieur Johannes Jacobus Meijer, directeur de sociétés, né le 15 mars 1971 à Herenveen, Pays-Bas, résidant professionnellement c/o Five Mounts Properties (Europe) BV, Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas.

*Pour extrait*

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01229. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088508.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**G.O. IB - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.692.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 août 2005*

L'Associé unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter les résolutions suivantes:

1. Il a été mis fin au mandat de Monsieur Alain Heinz en qualité de gérant de la société avec effet immédiat.
2. Mademoiselle Marjoleine Van Oort a été nommée au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.
3. Divers.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088444.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 octobre 2005.

Signature.

(088449.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**PILOTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.  
R. C. Luxembourg B 37.925.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 octobre 2005.

Signature.

(088447.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**LASTRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.572.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juillet 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Peter Blauw de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la nomination avec effet immédiat au poste d'administrateur de la société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 de:

- Monsieur Johannes Jacobus Meijer, directeur de sociétés, né le 15 mars 1971 à Herenveen, Pays-Bas, résidant professionnellement c/o Five Mounts Properties (Europe) BV, Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam, Pays-Bas.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088504.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.080.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 août 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;  
Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;  
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

*Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00405. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(088450.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.080.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Pour PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding*

G. Birchen

*Administrateur*

(088299.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 90.456.

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GENERAL SPANISH INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 90.456, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 114 du 5 février 2003.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire de la Société s'est tenue le 26 août 2005 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Dix (10) actions sur six mille quatre cents (6.400) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) étant seulement présentes ou dûment représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 833 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et N° 932 du 22 septembre 2005 ainsi qu'au Quotidien et au Lëtzebuurger Journal des 1<sup>er</sup> et 22 septembre 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination du liquidateur.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les six mille quatre cents (6.400) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-), dix (10) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

*Deuxième résolution*

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Noël, F. Rollin, P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(093509.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

---

**TERRE ROUGE INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 79.775.

Par lettre recommandée en date du 3 octobre 2005, Monsieur Romain Lutgen a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00562. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(088420.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

---